

Délibération n°2021-30

**Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 15 avril 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,**

Vu le livre VII du Code de l'Éducation,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

**a délibéré :**

**Objet : Approbation de la création d'un bureau de la Certification en langues**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

*(Il s'agit de la création d'un bureau pour assurer la gestion administrative des actions liées aux certifications en langues)*

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 29	Pour : 21
Membres présents et représentés : 22	Contre : 1
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**La création d'un Bureau de la Certification en langues est approuvée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 16 avril 2021

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY

